



Déclaration de « Vemööre » : Engagements en faveur de l'action pour la conservation de la nature et des aires protégées dans le Pacifique insulaire, 2021-2025¹

Préambule

Nous, représentants et représentantes des gouvernements de [13²] États et territoires du Pacifique insulaire, nos pays partenaires, et les dirigeants et dirigeantes d'organisations de [11³] membres de la Table ronde océanienne pour la conservation de la nature, rassemblés dans le cadre de la 10^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et sur les aires protégées, déclarons l'urgence de la crise mondiale de la biodiversité et que les actions porteuses de changements soient mises en œuvre sans délais. Cette crise représente une menace pour l'existence de notre océan Pacifique, de nos îles et de nos peuples.

Nous nous joignons aux dirigeants et aux dirigeantes du monde entier qui, à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur la biodiversité 2020, ont constaté l'acuité actuelle et planétaire des crises découlant de la perte de la biodiversité, de la dégradation des écosystèmes et des changements climatiques, ces crises interdépendantes nécessitant une action urgente et immédiate au niveau mondial.

Nous relevons avec une profonde appréhension qu'aucun des objectifs d'Aichi pour la biodiversité 2011-2020 n'a été pleinement atteint. Le Pacifique bleu appelle à l'unisson tous les pays à adopter des mesures fermes en faveur de la nature et des populations, afin d'inverser ou de mettre fin à la perte de nos écosystèmes naturels, et de mettre la nature sur la voie de la guérison d'ici 2030.

La pandémie de Covid-19 nous rappelle de façon tragique que toutes nos sociétés dépendent de la bonne santé et de la résilience des écosystèmes naturels. Notre société et notre économie doivent

¹ « Vemööre » est un terme issu de la langue kwényi de l'île des Pins (Nouvelle-Calédonie), qui signifie « rendre quelque chose viable ». Son emploi a pour but de faire ressortir notre engagement et notre responsabilité collective en faveur de l'application des principes de la vie, du maintien de l'équilibre, de l'établissement d'alliances, du respect du lien entre les personnes, les esprits et notre environnement. Vemööre est un concept proche de la notion de résilience.

² Les États fédérés de Micronésie, Fidji, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Niue, Samoa, les Îles Salomon, Tokelau, Tonga, Wallis-et-Futuna ont participé au segment virtuel de haut niveau de la 10^e Conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature et les aires protégées pour les pays et territoires insulaires du Pacifique. Les pays partenaires présents étaient l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande. Les autres pays et territoires qui n'ont pas pu participer seront invités à adopter la Déclaration de Vemööre.

³ Les membres de la Table Ronde des îles du Pacifique (PIRT) présents étaient BirdLife International, cChange Pacific, Conservation International, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, le bureau régional d'Océanie de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), The Nature Conservancy, la Communauté du Pacifique, Protected Area Learning Research Collaborative (PALRC), le Secrétariat du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), la Wildlife Conservation Society, le World Wide Fund for Nature (WWF) - Nouvelle-Calédonie et le World Wide Fund for Nature-Pacific.



se remettre de la pandémie. Il s'agit là d'une chance qui nous est donnée, dans notre région comme ailleurs dans le monde, pour revoir de fond en comble notre relation collective à la nature, et pour reconstruire une société meilleure.

Nous sommes conscients du potentiel qu'ont nos îles du Pacifique d'être un modèle pour le monde entier en matière de gestion écologique. Nous y parviendrons en puisant dans notre riche patrimoine autochtone et en nous inspirant du lien étroit qui unit nos populations à la terre, à la mer et au ciel.

Nous accueillons favorablement l'Engagement des dirigeants pour la nature : « Unis pour inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, pour le développement durable » ainsi que ses dix résolutions. Nous avons à cœur l'intégration et le parachèvement de la mise en œuvre des nombreuses initiatives internationales et régionales qui ont été lancées en vue de résoudre la crise de la biodiversité, notamment le *Cadre 2021-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique insulaire, les Objectifs de développement durable, et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*. Dans la présente Déclaration, nous convenons de 21 pistes d'action prioritaires, les approuvons et nous engageons à leur mise en œuvre d'ici 2025 afin d'assurer la guérison et l'épanouissement de la nature et des peuples du Pacifique bleu.

Notre océan

Notre océan Pacifique est le socle de nos cultures, de nos modes de vie et de nos identités ; il est notre source de vie. En tant que peuples insulaires, nous comprenons que nous avons des obligations envers notre océan ancestral, qui subvient à nos besoins et qui nous fait vivre. Nous comprenons en outre que ces obligations ne doivent pas s'arrêter aux limites de nos juridictions nationales, mais s'étendre au-delà. L'océan est inséparable des peuples, des cultures, des économies et des sociétés du Pacifique, qui sont tous mis en danger par des phénomènes ayant cours sur le plan local et global, tels que les changements climatiques, l'acidification de l'océan, la surpêche, la pollution par les plastiques et autres, ainsi que par l'exploitation non soutenable et la mauvaise gestion des ressources des fonds marins.

Nous réaffirmons la pertinence des instruments politiques régionaux relatifs à l'océan qui ont déjà été adoptés par le Pacifique bleu, et renouvelons notre engagement à renforcer leur mise en œuvre. De même, nous réaffirmons le rôle central devant être joué par les savoirs traditionnels, locaux et autochtones dans la prise de décisions sages concernant notre océan commun.

Nous convenons des pistes d'action suivantes, que nous approuvons, et nous engageons à leur mise en œuvre :

1. Étendre nos réseaux **d'aires marines protégées**, dont celles gérées localement, ainsi que la valorisation des autres mesures efficaces de conservation axées sur les aires. Nous veillerons à ce que nos réseaux d'aires marines protégées soient représentatifs sur le plan écologique, gérés de manière efficace et durable, dotés des ressources nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur pérennité, gérés par les populations locales, et socialement équitables.
2. Entretien et réhabiliter l'**intégrité des écosystèmes marins**, au vu de l'importance des écosystèmes et des habitats menacés ou d'une grande valeur écologique, tels que les récifs coralliens, les mangroves ou les prairies sous-marines, pour notre prospérité



environnementale, économique et culturelle. Nous nous engageons à entretenir, à réduire et, à terme, à éliminer les menaces ayant une origine locale qui pèsent sur la santé, sur la connectivité et sur le fonctionnement écologiques des écosystèmes marins. Pour ce faire, nous nous fierons à des approches de gestion pilotées par les populations locales.

3. Préserver nos **espèces migratrices et menacées**, conscients que le déclin ou la perte d'espèces essentielles aura des répercussions profondes et irrévocables sur nos écosystèmes, sur nos modes de vie et sur notre patrimoine culturel océanien.
4. **Mettre un terme à la pêche non soutenable** près des côtes et dans les eaux pélagiques, y compris en haute mer. Nous nous engageons à mener des actions soutenues et urgentes pour faire cesser la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, qui menace les écosystèmes marins, les moyens d'existence, les droits de l'homme et les possibilités de développement dans le Pacifique.
5. **Prévenir la pollution marine** en éliminant les sources de déversement de déchets dans notre région, en opérant une transition vers des économies insulaires circulaires, et en menant une campagne internationale en faveur d'une amélioration des pratiques suivies par les pollueurs de la ceinture du Pacifique en matière de consommation et de gestion des déchets. Nous réaffirmons notre adhésion à la Déclaration de Kainaki II en ce qui concerne notre engagement océanien à œuvrer pour la protection de notre océan des plastiques nuisibles par l'entremise de notre Plan d'action régional de lutte contre les déchets marins 2018-2025.
6. Instituer une approche suivant le principe de précaution vis-à-vis de toute proposition d'activité d'**exploration et d'exploitation minières des fonds marins**. Nous reconnaissons la nécessité d'une gestion responsable de l'environnement des fonds marins dans nos juridictions nationales comme en haute mer.

Nos îles

En tant que peuples du Pacifique, nos îles sont nos maisons. Nos forêts, nos sols, et nos zones humides pourvoient aux besoins de nos sociétés depuis des millénaires ; nos cultures, nos histoires, nos identités sont inséparables de nos terres. De nombreux facteurs locaux et mondiaux font aujourd'hui peser un risque existentiel sur nos îles, sur nos peuples et sur notre environnement : parmi eux, les changements climatiques, les espèces envahissantes, la surexploitation des ressources naturelles, les pollutions, les feux de forêt, la dégradation et la fragmentation de nos écosystèmes, ainsi que les pandémies.

La santé de nos îles est étroitement imbriquée avec celle de notre océan et de nos peuples. Nous devons œuvrer main dans la main avec nos communautés et avec nos partenaires pour contrer toutes ces menaces et tirer de nombreux avantages d'une collaboration en faveur d'une gestion environnementale pleinement intégrée, sur la terre comme en mer.

Nous convenons des pistes d'action suivantes, que nous approuvons, et nous engageons à leur mise en œuvre :

7. Renforcer nos réseaux **d'aires terrestres protégées**, notamment en ce qui concerne les aires gérées localement qui appliquent des pratiques durables de gestion coutumière.



Nous notons l'importance des aires protégées pour la biodiversité, pour les moyens d'existence, pour la culture et pour la résilience autochtones face aux menaces climatiques.

8. Rétablir l'**intégrité des écosystèmes terrestres** en réduisant et en gérant les menaces qui pèsent sur nos forêts, sur nos bassins versants et sur nos systèmes agroécologiques autochtones. Les savoirs locaux, traditionnels et autochtones jouent un rôle crucial dans la gestion active de nos îles en vue du rétablissement de leur abondance et de leur bon fonctionnement écologique.
9. Conserver nos **espèces menacées, endémiques et migratrices**. Nous insistons sur la nécessité de doter les plans de réhabilitation des espèces des ressources dont ils ont besoin, surtout lorsqu'ils concernent des espèces présentant une grande importance écologique, culturelle ou économique.
10. Mettre en œuvre des **solutions fondées sur la nature pour assurer la pérennité des systèmes socio-écologiques** en guise de riposte fondamentale face aux effets des changements climatiques, à la gestion des risques de catastrophe, à l'insécurité alimentaire et hydrique, et aux dangers qui pèsent sur la santé humaine.
11. **Combattre les espèces envahissantes** grâce à des partenariats pour la biosécurité, au partage des connaissances et des informations, et à la dotation en ressources pour améliorer l'efficacité de la gestion et de l'éradication.
12. **Prévenir la pollution des sols et des masses d'eau douce** causée par les industries, par l'agriculture, par les ménages et par d'autres sources sur nos îles, en partenariat avec les populations locales et les entreprises.

Notre lien à la nature

Notre lien aux environnements du Pacifique s'exprime dans nos identités, dans nos modes de vie, dans nos pratiques culturelles et dans nos savoirs traditionnels, locaux et autochtones. Ce lien se manifeste dans nos économies, fondées sur les ressources naturelles ; nous reconnaissons la nécessité d'une utilisation durable de ces ressources dans toutes nos opérations de développement économique.

Nous réaffirmons que nos populations ont le droit de se voir demander leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause à propos de toute initiative en matière de conservation de la nature et de développement économique dans leur localité. Nos populations ont également le droit à un partage équitable et honnête des bénéfices (monétaires et autres) tirés de l'exploitation des ressources génétiques.

Nous insistons sur le rôle central devant être joué par les détenteurs de savoirs traditionnels, par les personnes âgées, par les femmes et par les jeunes lors de la prise de décisions concernant la gestion environnementale.

Nous convenons des pistes d'action suivantes, que nous approuvons, et nous engageons à leur mise en œuvre :

13. **Mettre nos populations au cœur des opérations de conservation** en impliquant les instances locales et les organisations de la société civile, les artistes, les détenteurs et



détentrices de savoirs traditionnels, les personnes âgées (hommes et femmes) et les jeunes, des villes comme des campagnes, dans la conception, dans le suivi et dans la mise en œuvre des initiatives en matière de conservation.

14. Encourager **l'adoption de comportements propices à la conservation de la nature**, fondés sur les valeurs océaniques, sur le lien qui nous unit à notre cadre de vie, et sur nos savoirs traditionnels, locaux et autochtones. Nous nous engageons à intégrer les valeurs patrimoniales et les expressions culturelles dans les initiatives de conservation de la nature, en tant qu'outil efficace pour la transmission des connaissances et pour la sensibilisation du public aux pratiques environnementales réparatrices et contextuelles.
15. Privilégier les **approches écosystémiques pour mener la riposte contre les changements climatiques, les pandémies et les catastrophes**. Les solutions de type « One Health » qui renforcent la santé humaine, animale et écologique sont cruciales pour limiter les épidémies, et créent la résilience indispensable face aux catastrophes naturelles et aux risques liés aux changements climatiques.
16. Être un exemple pour le monde dans notre transition vers des **économies océaniques durables et résilientes** qui honorent nos traditions de voyage et qui témoignent de la dépendance directe des populations côtières vis-à-vis de la mer. Nous nous engageons à concevoir et à appliquer des politiques nationales résolues et efficaces en ce qui concerne l'océan et à faire respecter les bonnes pratiques environnementales et sociales dans nos eaux.
17. Stimuler la mise en place d'**économies insulaires durables et résilientes** qui correspondent à nos valeurs et à notre patrimoine autochtones, et renforcer l'intégration de ces valeurs et des considérations environnementales dans nos opérations de planification économique nationale et dans nos cadres légaux.
18. Faire en sorte que le **tourisme tenant compte des enjeux culturels et environnementaux** soit privilégié dans tout le Pacifique.

Mise en œuvre

Une véritable conservation de la nature pour notre océan Pacifique, pour nos îles et pour nos populations dépend de l'efficacité de sa mise en œuvre. Nous aspirons à nouer des partenariats authentiques et efficaces pour aider nos populations, nos gouvernements, notre société civile et notre secteur privé à jouer un rôle dirigeant. Si nous voulons pouvoir nous attaquer à l'ensemble des facteurs, directs et indirects, à l'origine de la crise environnementale en cours dans le Pacifique comme dans le reste du monde, il est indispensable de mettre sur pied une direction engagée et enracinée dans nos cultures.

Nous convenons des pistes d'action suivantes, que nous approuvons, et nous engageons à leur mise en œuvre :

19. Accroître notre capacité à **fixer des objectifs conformes aux données scientifiques et à assurer le suivi**, afin d'assurer une prise de décisions éclairée lors de nos opérations de planification stratégique et pour la définition des politiques et des réglementations.
20. Consolider une **gouvernance qui agisse dans l'intérêt des populations et de la conservation de la nature**, qui soit transparente, équitable et inclusive aux niveaux local,



national et régional. Nous nous engageons en faveur d'un Pacifique bleu, pour une réaction coordonnée sur le plan régional face aux menaces transfrontalières, tout en insistant sur l'importance d'un fort dynamisme environnemental qui plaide en faveur du Pacifique et qui vienne de lui.

21. Renforcer le **financement de la conservation de la nature** et des solutions fondées sur la nature dans le Pacifique qui sont résilientes face aux perturbations économiques et politiques sur le plan mondial.

Appel à l'action

Nous affirmons notre engagement fort à l'action et à la transparence dans la mise en œuvre des transformations économiques et sociétales urgentes qui sont nécessaires pour résoudre la crise de la biodiversité qui menace la nature et les populations des îles océaniques. Notre capacité à éviter la crise dépendra non seulement de nos actions dans la région du Pacifique, mais aussi de la coopération internationale dans le but de résorber les facteurs qui engendrent les changements climatiques à l'échelle mondiale, qui frappent si profondément le Pacifique.

Nous réaffirmons avec détermination qu'une occasion unique nous est présentée pour y parvenir, sous la forme des négociations portant sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ce cadre doit dépasser tous nos cadres précédents en envergure, en ambition, en urgence et en capacité à catalyser les actions, notamment en ce qui concerne les liens avec les résolutions en faveur du climat prises dans le cadre de l'accord de Paris afin de résoudre les problèmes interdépendants que sont la perte de la biodiversité, la dégradation des océans et les changements climatiques.

Nous ferons en sorte que notre réponse à la crise sanitaire et économique actuelle contribue directement à reconstruire nos sociétés en mieux, afin d'en assurer la durabilité. Nous nous engageons à placer la biodiversité, le climat et l'environnement au centre de nos stratégies de reprise pour l'après-Covid-19.

Nous appelons tous nos partenaires régionaux, toutes les parties intéressées, les populations, les gouvernements, ainsi que les pays et les acteurs non étatiques du monde entier à rejoindre le Pacifique bleu dans son adoption et dans sa mise en œuvre d'une vision audacieuse, véritablement porteuse de changements, pour la nature et pour les populations.

Nous appelons l'ensemble des États et des territoires insulaires océaniques à approuver l'Engagement des dirigeants pour la nature : « Unis pour inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, pour le développement durable ».

Nous nous unissons au cours de la période qui précède les grandes manifestations et actions internationales, et nous exposerons la présente Déclaration à la 15^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à la 7^e conférence « Notre océan », à la 2^e Conférence des Nations Unies sur les océans, au Congrès mondial de la nature organisé par l'UICN, à la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et à la Conférence des dirigeants du Forum des îles du Pacifique, dans le cadre de la contribution du Pacifique bleu à l'action mondiale urgente pour la conservation de la nature.